

[Médecins](#) » [Opinions](#) » [Le mot des associations](#)

La Loi 10, et puis après?

Le mot de l'Association médicale du Québec

PAR DRE YUN JEN, PRÉSIDENTE DE L'AMQ LE 12 AVRIL 2016

[Courriel](#) [Imprimer](#) [Redimensionner](#) [Commenter](#)

La Loi 10 a récemment fêté son premier anniversaire. Une année marquée par des changements structurels irréversibles qui n'auront jamais été soutenus par une quelconque évaluation structurée. De nombreux textes publiés récemment parlaient de «365 jours de dictature ministérielle», alors que d'autres ont été plus nuancés, mais aucun n'a été positif en ce qui a trait aux résultats de cette réforme.

Force est de constater que, peu importe les opinions, le constat reste le même sur le terrain: cette situation a sapé le moral des troupes, et ébranlé les structures. En bout de piste, la performance du système de santé semblerait bien incertaine.

Une seule année aura suffi au gouvernement du Québec pour donner les coudées franches à son ministre de la Santé et des Services sociaux: fermeture de toutes les associations d'établissements, réforme du financement des groupes communautaires, nouvelles normes de lobbyisme, abolition du poste de Commissaire à la santé et au bien-être.

Un à un, on est parvenu à faire taire la plupart des contre-pouvoirs qui lui faisaient obstacle. Grâce à ces décisions davantage politiques qu'économiques et une concentration aigüe du pouvoir entre ses mains, il est maintenant en plein contrôle d'un système hospitalo-centrique.

Cependant, il faut avouer que le ministre a atteint son objectif premier: celui de s'assurer que les consignes ministérielles sont exécutées et non contestées. Maintenant qu'il a les coudées franches, il faut qu'il agisse de façon à offrir des résultats positifs et une performance accrue du système, ce qui était sa promesse et la raison d'être de la réforme. Voilà l'état des choses et l'avenir après un an de l'adoption de la Loi 10.

Tourner la page

Pour la profession médicale, il est temps de tourner la page. La loi a été adoptée, mise en application et jamais nous ne reviendrons en arrière. La seule direction possible, c'est d'aller vers l'avant, car l'inaction demeure toujours la pire réponse au changement, qu'on le perçoive comme positif ou négatif.

Facile à dire, mais concrètement, qu'est-ce que ça signifie pour chacun d'entre nous? Dans un contexte comme celui-ci, le défi demeure l'intégration de tous ces changements structurels et de cette nouvelle façon de faire. Et la façon la plus concrète d'y parvenir pour le médecin sur le terrain demeure l'engagement dans l'ensemble des prises de décision.

Les médecins sont parmi les intervenants en santé les mieux positionnés pour faire face au changement et pour le comprendre. Ils doivent s'engager au sein de la structure découlant de la Loi 10 et assumer la responsabilité de la santé de la population. En ce sens, il faudra également voir à implanter des mécanismes qui permettront de déplacer l'incitatif de performance du volume vers la valeur.

L'effet ne sera pas instantané, mais en combinant leurs efforts, en laissant s'exprimer un nouveau leadership médical et en s'ouvrant davantage à une collaboration interprofessionnelle, les médecins seront en mesure d'améliorer l'accès aux soins et l'intégration des changements. En s'engageant dans une nouvelle gouvernance clinique, où les responsabilités seraient partagées entre administrateurs et médecins, et où leur savoir serait mis à contribution dans les décisions médico-administratives, les médecins se retrouveraient partie prenante du changement plutôt que victimes de celui-ci.

David*

- Ex-fumeur, il présente de l'essoufflement.
- Il est actuellement traité par un bronchodilatateur.
- Il n'a pas d'antécédents d'exacerbations.

* Patient fictif

Reconnaissez-vous ce patient atteint de MPOC?

Nous, oui. [Pour en savoir davantage >](#)

Une présentation interactive sur un produit commanditée par GlaxoSmithKline Inc.

David*

- Ex-fumeur, il présente de l'essoufflement.
- Il est actuellement traité par un bronchodilatateur.
- Il n'a pas d'antécédents d'exacerbations.

* Patient fictif

Reconnaissez-vous ce patient atteint de MPOC?

Nous, oui. [Pour en savoir davantage >](#)

Une présentation interactive sur un produit commanditée par GlaxoSmithKline Inc.

MAINTENANT SUR LE FORMULAIRE PROVINCIAL (Autorisation Spéciale)

Pr **ULTIBRO^{MD} BREEZHALER^{MD}**

Après un an de conflit et de lutte de pouvoir autour d'une Loi qu'on n'effacera pas, il est temps que la profession survole la mêlée, prenne en main la situation et se redonne à elle-même ainsi qu'à la population québécoise, confiance en cette grande institution qu'est le système de santé québécois.

Dre Yun Jen, MD, FRCPC
Présidente
Association médicale du Québec



Dre Yun Jen, présidente

AMQ

**Médecins
EN ACTION**

ASSOCIATION MÉDICALE DU QUÉBEC

[Courriel](#)

[Imprimer](#)

[Commenter](#)

Commenter